



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
06/10/2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, Madame Alice ORMIERES, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Denis AIM à M. François OUZILLEAU  
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY  
Mme Lydie BRIOULT à M. Jérôme GRENIER  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier VANBELLE

N° 116/2023

Rapporteur : Marie-Christine GINESTIERE

**OBJET :** Rénovation du parc lumineux de la Ville de Vernon - Programme 2023 : adoption du plan de financement

L'équipe municipale a décidé de lancer un programme important sur l'éclairage public. Elle en a fait une des priorités du premier mandat, puis du second. Il était en effet urgent de mieux gérer l'éclairage public pour répondre à deux objectifs primordiaux : économie d'énergie et sécurisation du réseau.

En effet, le matériel d'éclairage était très vétuste et obsolète ce qui provoquait des pannes répétitives. Le parc comprenait encore beaucoup de ballons fluo, matériel très énergivore et qui n'est plus commercialisé.

Afin de formaliser ces objectifs, un Contrat de Performance Énergétique (CPE) a donc été conclu avec l'entreprise CITEOS fin 2016, pour une durée de 9 ans. Le montant du marché après avenants est de 7 480 101,85€ HT soit 8 976 122,22€ TTC pour 9 ans.



Pour répondre aux urgences, les premiers travaux ont donc consisté à améliorer le réseau câblé et à lancer le remplacement des luminaires obsolètes par des LED. Aujourd'hui le patrimoine comprend 4769 points lumineux.

Les autres missions dans le cadre du CPE consistaient à :

- 1 - La mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la ville :
  - Le Vieux Moulin et les Tourelles en 2016 ;
  - L'Hôtel de ville en 2017 ;
  - La Tour des Archives en 2018.

Ces travaux participent significativement à l'amélioration de l'attractivité des sites concernés, tant locale que touristique, tout en minimisant l'impact financier de fonctionnement par l'utilisation des technologies de pointe.

Cela a permis à la ville de Vernon de remporter le 1<sup>er</sup> prix au Concours Lumières 2017 et le 1<sup>er</sup> prix Trophée de l'Éclairage Innovant 2017 pour la mise en valeur du Vieux Moulin et des Tourelles.

- 2 - Les illuminations festives.

La municipalité a toujours la volonté d'offrir un cadre de vie agréable à sa population notamment lors des périodes de fêtes de fin d'année, mais tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, sur la base des principes suivants :

- Un périmètre concis ;
- Un éclairage adapté : les lieux de rassemblement sont mis en avant par le choix de modules festifs, les rues commerçantes sont éclairées plus modérément ;
- Des technologies peu énergivores.

La demande de financement FONDS VERT - Édition 2023 concerne la rénovation du parc lumineux de la Ville de Vernon – Programme 2023.

Elle consiste à rénover et mettre en valeur son patrimoine viaire, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie des Vernonnaises et des Vernonnais. L'ensemble des projets répond aux exigences de gestion des économies d'énergie (les luminaires exclusivement en LED, abaissement de puissance) et environnementales (réduction de la pollution lumineuse) ;

Le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 9 décembre 2022, l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h, dans un grand nombre de quartiers de la ville, afin de contribuer à la sobriété énergétique.

Un bilan positif à poursuivre :

À mi-contrat, les actions de la ville permettent d'avoir un bilan très positif.

À ce jour, ce sont 21% d'économies d'énergie sur la consommation annuelle réalisés grâce aux travaux de rénovation et à la coupure nocturne, soit environ 100 000 € fin 2022. Le parc est équipé à 43% de LED.

Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre ces actions sur les années à venir et, dans le contexte économique actuel, il est opportun d'accélérer la rénovation des luminaires non LED.

Les travaux objets de la présente délibération consistent en la reconstruction du patrimoine sur les axes indiqués au plan de financement en annexe de la présente délibération

Le coût d'opération est estimé à **214 069,66 € HT, soit 256 883,59 € TTC.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le programme présenté répond aux conditions pour bénéficier d'aides financières à solliciter auprès des différents financeurs avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du montant hors taxe réalisé pour l'ensemble de ce projet,

**Considérant** la nécessité de solliciter la subvention précitée,

**Considérant** que ne prennent pas part au vote Monsieur François OUZILLEAU et Madame Catherine DELALANDE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que défini en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Développement urbain, cadre de vie et commande publique

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Annexe : plan de financement : Rénovation du parc lumineux**

DÉPENSES (HT)		RECETTES		
rue de Saint-Marcel	22 674,51 €	FONDS VERT ÉDITION 2023	171 255,73 €	80%
rue Gabriel Péréelle	1 631,16 €			
rue Émile Loubet	8 049,71 €			
rue Louis Edmond Lemarchand	1 035,26 €			
rue de la Briqueterie	20 275,76 €			
rue Marie Jo Besset	4 125,86 €			
rue de la Futaie	22 831,06 €			
rue Pierre Bonnard	9 751,56 €			
boulevard Georges Azémia	5 792,36 €			
boulevard Georges Azémia - pose Retrofit	19 169,81 €			
boulevard Georges Azémia - crf Simone Veil à Damasse	11 352,41 €			
rue des Bourdines	8 746,61 €			
rue Claude Monet	19 821,26 €			
rues Zmyslony et Chico Mendès	17 215,46 €			
avenue Montgomery (de Capucins à Isambard)	17 866,91 €			
avenue Montgomery (de Isambard à Chartreux) + giratoire	23 729,96 €			
		Autofinancement	42 813,93 €	20%
<b>TOTAL DÉPENSES (HT)</b>	<b>214 069,66 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>214 069,66 €</b>	<b>100%</b>